

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs. Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Membres fondateurs

AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, le Domaine de Monte-Cristo pourra être restauré. Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :

www.fondation-patrimoine.org/don-monte-cristo

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

CONTACTS

CHATEAU DE MONTE-CRISTO
Pavillon d'accueil
78 560 LE PORT-MARLY
Tél : 01 39 16 49 49
www.chateau-monte-cristo.com

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE
8, passage du Moulinet
75 013 Paris
Tél : 01 40 79 93 50
idf@fondation-patrimoine.org

Merci de votre soutien !



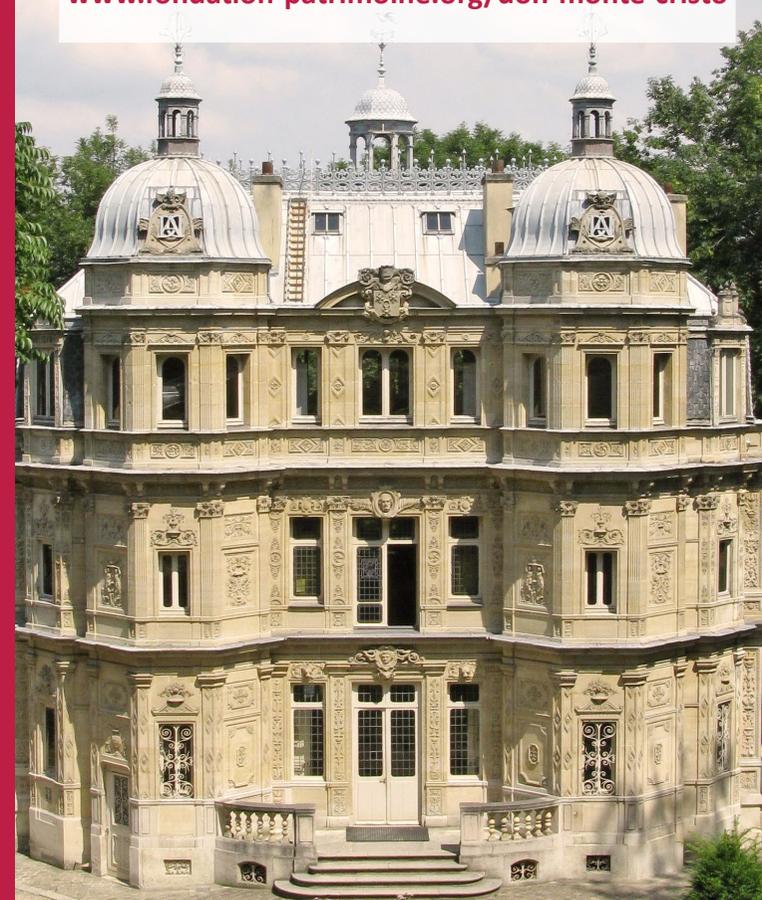
Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site

Souscription publique

Restauration du
Château de Monte-Cristo
Demeure et parc d'Alexandre Dumas

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/don-monte-cristo



Création : Sophie Rivière / Fondation du patrimoine Photos : © JPB - Château de Monte-Cristo Ne pas jeter sur la voie publique.



LE PROJET :

CONNAÎTRE SAUVEGARDER TRANSMETTRE



UN INTÉRÊT PATRIMONIAL INCONTESTABLE

Bijou d'architecture classé Monument historique, le château de Monte-Cristo s'inscrit dans un vaste parc à l'anglaise. L'élégante demeure néo-renaissance fut construite pour Alexandre Dumas en 1844.

L'écrivain fit réaliser son rêve : une demeure aux façades entièrement sculptées et édifiée dans un écrin de verdure romantique, parcouru de sources.

Face à cette demeure, il voulut un castel néo-gothique entouré d'eau : son cabinet de travail.

Dumas disait qu'il avait là une « réduction du paradis terrestre » à l'image de son extravagance.



Le château de Monte-Cristo est labellisé «Maison des illustres».

LE PROGRAMME DE RESTAURATION

D'importants travaux sont nécessaires pour assurer la préservation du Domaine de Monte-Cristo.

Le château de Monte-Cristo souffre de l'humidité. L'état alarmant des canalisations nécessite la mise en œuvre d'un drainage périphérique et la réfection à neuf des réseaux enterrés. Les fenêtres, d'origine, présentent des vitraux et des menuiseries détériorées. La toiture doit être réparée.

Dans le parc, le dispositif hydraulique et de fontainerie doit être restauré au plus près de l'état historique et permettre la mise en eau d'un bassin et le bon écoulement des cascades.

Le château d'If, cabinet de travail de l'écrivain, doit faire l'objet d'une restauration complète notamment au niveau de sa toiture, de son balcon en bois et de l'ensemble de ses menuiseries avec une restitution de ses vitraux.

PARTICULIERS, ENTREPRISES, COMMERÇANTS, ARTISANS...
CHACUN PEUT APPORTER SA PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN BÉNÉFICIAIRE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT. APORTEZ VOTRE SOUTIEN POUR SAUVER CE PATRIMOINE HISTORIQUE !

BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :
Fondation du patrimoine
Délégation régionale d'Île-de-France
8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du patrimoine – Domaine de Monte-Cristo »
Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :
www.fondation-patrimoine.org/don-monte-cristo

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du domaine de Monte-Cristo au Port-Marly (78) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine soutenu par le syndicat intercommunal de Monte-Cristo dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit* :
• de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
• de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

* Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

Pour les entreprises, votre don est déductible :
• de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

Nom ou Société :

Adresse :

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de «rectifications» aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.
La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine du syndicat intercommunal de Monte-Cristo pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.